Immersion de déchets en mer-Loi

pour nous assurer que ce sera la solution acceptée. Comme le député d'Esquimalt-Saanich, je sais que si ces superpétroliers hantent les côtes de la Colombie-Britannique, il y aura des déversements accidentels à un moment ou l'autre. La chose est certaine. La seule question qui demeure est le moment où l'accident se produira, car la côte ouest est reconnue pour sa perfidie. Les tempêtes sont fréquentes en hiver et il y a des grains même en été, si bien que la seule chose que l'on ignore c'est le moment où l'un de ces superpétroliers va se briser. Nous devrions faire notre possible pour prévenir que la côte ouest ne soit victime d'un tel dégât. Notre écologie ne peut le supporter. J'appuie le député d'Esquimalt-Saanich dans sa recherche d'une autre solution, mais elle ne consiste pas à utiliser les services de certains ports de l'État de Washington. Nous devrions essayer de maintenir ces ports à l'abri du pétrole. Il nous appartient de trouver un moyen moins nuisible à l'environnement pour importer le pétrole d'Alaska. Une route terrestre ne détruirait pas l'écologie où existe l'industrie de la pêche, industrie importante en Colombie-Britannique, ni les plages qui jouent un grand rôle dans les loisirs des citoyens. Je crois que le bill C-37 nous oriente vers la bonne voie, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi je l'appuie. Espérons que nous pourrons trouver une autre route à l'usage de ces pétroliers.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de faire quelques observations sur le bill à l'étude. Je l'ai étudié, j'ai lu les propos des autres députés, et je ne puis m'empêcher de songer à tout ce que pourrait raconter un poisson âgé de mille ans qui aurait parcouru les océans! Il en aurait à dire sur les progrès que nous avons réalisés, dans la technique et dans l'art de polluer les océans. Il pourrait nous parler des milliers de poissons qui n'on pu survivre à la pollution de ces dernières années. Le commandant Jacques Cousteau déclarait récemment à la presse que si les gouvernements n'agissent pas immédiatement, la terre sera entourée d'ici 25 ans de mers mortes. C'est bien peu. Il aura fallu beaucoup de temps pour en arriver à l'état actuel de pollution, et il nous en reste peu pour redresser la situation.

Passons maintenant à l'examen du bill lui-même, monsieur l'Orateur. Fondamentalement, il s'agit d'une initiative valable. L'autre jour le député de Rocky Mountain (M. Clark) a involontairement employé une expression très heureuse, lorsqu'il a parlé de quelque chose qui pourrait «se glisser par un orifice». Elle dépeint bien les conséquences de certains articles du bill. Je m'inquiète tout spécialement d'un point qui a été signalé notamment par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Il s'agit du pouvoir conféré au ministre de désigner des inspecteurs.

M. Alexander: Voilà l'attrappe.

M. Brisco: Oui, c'est bien une attrappe. Je serais presque persuadé qu'il s'agit là d'un abus. Il appartient donc au gouvernement de rectifier l'article, pour éviter ces abus. Les Annexes sont aussi pour moi un grave sujet d'inquiétude. Dans l'Annexe I, il est question de déchets fortement radioactifs. Le gouvernement se doit, je pense, de préciser ce qu'il entend par fortement radioactif. J'espère que les spécialistes pourront résoudre ce problème au comité. Les précisions font défaut à ce sujet et elles s'imposent si l'on veut que le bill soit judicieusement appliqué.

L'Annexe II donne une liste des substances interdites, notamment des produits chimiques employés dans l'industrie minière et la fonderie. Je sais que le ministre s'inquiète car les lois provinciales sont différentes, que quelques-unes d'entre elles ne sont pas assez rigoureuses et qu'à l'heure actuelle, les industries peuvent déverser leurs déchets dans les océans, les fleuves, les lacs et les cours d'eau. Le bill vise à contrôler le déversement, dans ces eaux, de déchets provenant de navires, de plate-formes et d'aéronefs, mais il n'y a rien dans les lois canadiennes qui régisse le versement de ces substances à partir du rivage, pratique qui pourrait aboutir à la catastrophe. Je signale au ministre que même si quelques lois provinciales portent sur ces substances, le contrôle devrait en être fédéral, il devrait englober tout ce qui s'y rapporte, et fournir tous les détails.

Le bill prévoit qu'on peut autoriser toute immersion nécessaire à la sauvegrade de la vie humaine en mer ou à la sécurité de navires ou d'aéronefs, mais je ne vois rien au sujet d'un déversement accidentel. Il n'y a rien au sujet des mesures que le ministère pourrait prendre dans une situation comme celle qui existe actuellement au large de la Colombie-Britannique. En Colombie-Britannique, il y a des wagons chargés de chlore. Le chlore est stocké à une profondeur de tant de milliers de pieds. Il finira par s'échapper dans l'océan. Rien ne dit dans le bill comment on empêchera une telle éventualité. Il y a des accidents en mer et il continuera à y en avoir. Cette mesure s'appliquera après le fait, monsieur l'Orateur. Le bill devrait traiter des problèmes auxquels nous devrons faire face en cas de déversement accidentel.

• (1650)

J'appuie la position du député de Comox-Alberni (M. Anderson) qui s'inquiète de ce qui arrivera sur la côte ouest si les pétroliers transportent leurs cargaisons le long de la côte. Rien ne contrarie plus la population de la Colombie-Britannique, ou de tout le Canada, que de savoir qu'il y aura du pétrole de transporté le long de la côte ouest du Canada vers les États-Unis. Je n'ai jamais entendu les gens de la Colombie-Britannique exprimer plus de contrariété que sur cette question ces dernières années. J'appuie ce qu'a dit le député. Il faut trouver une autre façon. Nous ne pouvons qu'aider notre écologie et notre environnement en construisant un pipe-line qui assurera l'approvisionnement des Etats-Unis. Je vois le ministre hocher de la tête en signe d'accord. Je sais, le ministre sait et tous les députés savent que ses mains sont liées, qu'elle a peu à dire au sujet des parcours océaniques des pétroliers.

Malgré la technologie moderne, malgré les efforts de tous les gouvernements pour assurer la sécurité du passage des navires, des catastrophes se produiront inévitablement. Étant donné les énormes quantités de pétrole que transportent aujourd'hui les pétroliers, le moindre déversement peut-être considéré comme une catastrophe. Nous pouvons espérer que les vents et les courants océaniques pourront éloigner le pétrole des côtes, mais ce n'est résoudre le problème qu'en partie, car la pollution fera ses ravages quelque part ailleurs. Tous les députés appuieront les efforts du ministre pour résoudre la difficulté. Je dois le reconnaître, je ne parle pas tout à fait de la teneur du bill, si ce n'est qu'il est question de déversements dans l'océan.

Il y a des députés qui s'inquiètent de ce qui arrivera si les pétroliers finissent par emprunter un parcours définitif le long de la côte ouest. Ils ont exprimé leur préoccupation par le passé et continueront de le faire à l'avenir. Le bill traite des urgences, des risques inacceptables à la vie et à la santé des êtres humains, mais il ne prévoit aucune solution. Je trouve cela étrange. Quels sont ces risques à la vie ou la santé des êtres humains qui ne se prêtent pas à